

Municipalité de Shippagan

États financiers consolidés
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et aux membres du conseil
Municipalité de Shippagan

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN** (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Les états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 21 mai 2025.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick
Le 4 mai 2026

Municipalité de Shippagan

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2025 Résultats	2024 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition fonciers	6 597 553 \$	6 597 601 \$	6 033 167 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements (note 22)	102 855	102 786	97 870
Autres revenus de provenance interne (note 22)	867 926	982 286	997 031
Subvention sans conditions	672 891	672 891	712 998
Autres transferts gouvernementaux	-	1 141 249	773 264
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	1 396 257	1 399 731	1 382 000
Intérêts	19 000	23 835	23 365
Surplus du régime de retraite	-	199 917	198 683
	<u>9 656 482</u>	<u>11 120 296</u>	<u>10 218 378</u>
DÉPENSES			
Service d'administration générale (note 23)	2 017 769	1 956 240	1 664 689
Service de protection (note 23)	1 596 125	1 629 306	1 526 135
Service de transport (note 23)	1 984 753	1 982 847	1 895 327
Service d'hygiène (note 23)	339 184	339 184	361 271
Service de développement économique (note 23)	426 401	819 388	407 823
Service récréatif et culturel (note 23)	2 519 979	2 539 321	2 313 820
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées (note 23)	1 413 269	1 361 844	1 230 633
Perte sur disposition d'immobilisations	-	3 238	43 223
	<u>10 297 480</u>	<u>10 631 368</u>	<u>9 442 921</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(640 998) \$</u>	<u>488 928</u>	<u>775 457</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>22 558 447</u>	<u>21 782 990</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u><u>23 047 375</u> \$</u>	<u><u>22 558 447</u> \$</u>

Municipalité de Shippagan

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	954 463 \$	1 689 836 \$
Encaisse affectée	1 672 771	1 303 839
Sommes à recevoir (note 3)	642 031	1 045 778
Actif au titre du régime de retraite (note 6)	217 870	17 953
Placement à long terme au coût, intérêts de 3.3 % (note 6)	20 365	19 715
	<u>3 507 500</u>	<u>4 077 121</u>

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 4)	24 772	368 499
Comptes à payer et frais courus	425 807	1 023 466
Revenus différés	839 016	693 775
Dette à long terme (note 5)	7 051 009	7 303 492
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	103 308	-
	<u>8 443 912</u>	<u>9 389 232</u>

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

<u>(4 936 412)</u>	<u>(5 312 111)</u>
--------------------	--------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 7)	54 107 056	52 903 053
Amortissement cumulé (note 7)	(26 200 746)	(25 104 800)
Immobilisations corporelles	<u>27 906 310</u>	<u>27 798 253</u>
Stock	57 374	57 785
Frais payés d'avance	20 103	14 520
	<u>77 477</u>	<u>72 305</u>

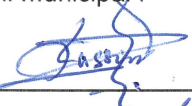
EXCÉDENT ACCUMULÉ

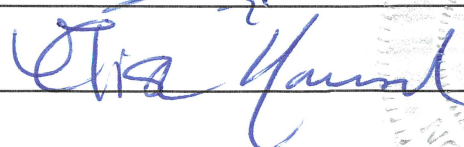
<u>23 047 375 \$</u>	<u>22 558 447 \$</u>
----------------------	----------------------

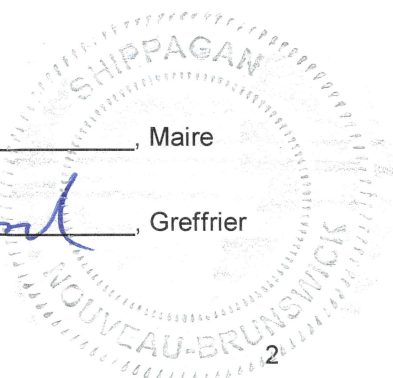
ÉVENTUALITÉS (note 13)

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le conseil municipal :


_____, Maire


_____, Greffier



Municipalité de Shippagan

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS NETS (DETTE NETTE)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

Budget

2025

2024

Excédent (déficit) de l'exercice	(640 998) \$	488 928 \$	775 457 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 425 836)	(2 175 879)
Produit de la cession d'immobilisations	-	500	25 000
Amortissement des immobilisations corporelles	1 314 041	1 314 041	1 256 432
Perte sur disposition d'immobilisations	-	3 238	43 223
	<u>673 043</u>	<u>380 871</u>	<u>(75 767)</u>
Variation du stock	-	411	14 364
Variation des frais payés d'avance	-	(5 583)	(3 607)
	<u>-</u>	<u>(5 172)</u>	<u>10 757</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	673 043	375 699	(65 010)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	-	(5 312 111)	(5 247 101)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>673 043 \$</u>	<u>(4 936 412) \$</u>	<u>(5 312 111) \$</u>

Municipalité de Shippagan

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent de l'exercice	488 928 \$	775 457 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 314 041	1 256 432
Perte sur disposition d'immobilisations	3 238	43 223
Variation des sommes à recevoir	403 747	(186 324)
Variation de l'actif du régime de retraite	(199 917)	(198 683)
Variation des comptes à payer et frais courus	(597 659)	646 586
Variation des revenus différés	145 241	568 337
Charge de désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	103 308	-
Variation du stock	411	(3 607)
Variation des frais payés d'avance	(5 583)	14 364
	<u>1 655 755</u>	<u>2 915 785</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 425 836)	(2 175 879)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	500	25 000
	<u>(1 425 336)</u>	<u>(2 150 879)</u>

ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Variation du placement et encaisse affecté	<u>(369 582)</u>	<u>(8 426)</u>
--	------------------	----------------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	(343 727)	(142 214)
Dette à long terme	483 000	1 257 000
Remboursement de la dette à long terme	(735 483)	(767 183)
	<u>(596 210)</u>	<u>347 603</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(735 373)	1 104 083
--	-----------	-----------

ENCAISSE, début de l'exercice

	<u>1 689 836</u>	<u>585 753</u>
--	------------------	----------------

ENCAISSE, fin de l'exercice

	<u>954 463 \$</u>	<u>1 689 836 \$</u>
--	-------------------	---------------------

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUT DE L'ORGANISME MUNICIPAL

Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, et les DSL suivants ont été regroupés pour devenir la Municipalité de Shippagan : Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, Baie du Petit Pokemouche, Pointe-Sauvage, Inkerman Centre, une partie d'Évangéline et une partie du DSL de Carabet. La Municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Municipalité et de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Cet organisme est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Solde interfonds

Les normes CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité le 26 novembre 2024 et par le Ministre des gouvernements locaux le 27 novembre 2024.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur la gouvernance locale. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Municipalité sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire. Sa politique consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité constate une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évaluée selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière consolidé. Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation, qui est amorti sur la durée de vie utile de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement sont constatées à titre de charge d'intérêts dans le résultat net avec une augmentation correspondante du passif.

À chaque date de clôture, l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est revue et ajustée pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Ces ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La Municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

	Périodes
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Bâtiments	30 et 40 ans
Matériel	5, 10 et 15 ans
Véhicules	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Système d'eau et égout	25 à 60 ans

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. L'aide gouvernemental relatives aux immobilisation corporelles est comptabilisé en tant que revenu lorsqu'elle est reçue.

Information sectorielle

La Municipalité est diversifiée et offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Service d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur la gouvernance locale, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Service de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle (suite)

Service de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Service d'hygiène

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Service de développement économique

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Service récréatif et culturel

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.

3. SOMMES À RECEVOIR

	2025	2024
Général	488 293 \$	346 807 \$
TVH à recevoir	137 698	190 109
Subvention à recevoir	16 040	508 862
	<u>642 031 \$</u>	<u>1 045 778 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

La Municipalité dispose d'emprunts bancaires (marges de crédit) totalisant 5 272 000 \$ dont 3 729 808 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 3 705 035 \$ n'était pas utilisé. Les emprunts bancaires portent intérêt au taux de base. Ils représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacées par des émissions d'obligations non garanties.

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

5. DETTE À LONG TERME

Fonds de capital et emprunt général

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2025	2024
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	86 000 \$	113 000 \$
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	-	7 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	-	8 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	51 000	76 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	392 000	465 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	148 000	162 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 234 000	1 351 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	647 000	729 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2037	158 000	175 000
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2037	235 000	268 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	402 000	422 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	457 000	484 000
20 déc. 24	3.294 % - 4.463 %	2044	813 000	878 000
19 déc. 25	2.480 % - 4.773 %	2045	483 000	-
			5 106 000 \$	5 138 000 \$

Autres dettes à long terme

APÉCA, remboursement annuel variable correspondant à 6.5% des ventes annuelles brutes commençant en 2024 sans intérêts et sans échéance déterminée

93 009	106 492
5 199 009	5 244 492

Fonds de capital d'eau et égout

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance		
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033	335 000	371 000
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035	51 000	58 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	118 000	125 000
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029	65 000	80 000
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039	22 000	23 000
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030	37 000	88 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2027	44 000	65 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	329 000	353 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	485 000	517 000
20 déc. 24	3.294 % - 4.463 %	2044	366 000	379 000
			1 852 000	2 059 000

TOTAL DES FONDS

7 051 009 \$	7 303 492 \$
---------------------	---------------------

Le remboursement en capital à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2026 -	645 000 \$
2027 -	663 000 \$
2028 -	616 000 \$
2029 -	543 000 \$
2030 -	501 000 \$

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la Municipalité en vertu du Régime de retraite des employés de la Municipalité qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la Municipalité contribue 64 % des cotisations des membres moins 12 590 \$. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

Le rapport de l'actuaire de l'exercice précédent est seulement disponible en septembre. Donc, nous prendrons dorénavant les chiffres de l'évaluation actuarielle de l'exercice d'avant.

	2025	2024
Juste valeur marchande de l'actif du régime	1 038 989 \$	3 337 706 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>821 119</u>	<u>3 319 753</u>
Surplus pour le service des prestations	<u><u>217 870</u></u> \$	<u><u>17 953</u></u> \$

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la Municipalité, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2024. La prochaine évaluation actuarielle est requise pour le 31 décembre 2025. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Municipalité : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2025	2024
Évolution du surplus (déficit)		
Surplus (déficit) au début	18 000 \$	(181 000) \$
Amortissement	11 000	42 000
Surplus d'intérêt et expérience	189 000	203 000
Frais d'audit	<u>-</u>	<u>(46 000)</u>
Surplus à la fin	<u><u>218 000</u></u> \$	<u><u>18 000</u></u> \$
Actif du régime		
Fonds commun de placements – équilibré	1 022 042 \$	3 314 672 \$
Cotisations à recevoir	<u>16 947</u>	<u>23 034</u>
Juste valeur marchande de l'actif du régime	<u><u>1 038 989</u></u> \$	<u><u>3 337 706</u></u> \$

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et	Terrains	Système	Total	Total
		Foncière				Routes	Eau et égout	Eau et égout	2025	2024
COÛT										
Solde au début	2 304 618 \$	1 083 942 \$	14 295 967 \$	1 320 015 \$	2 080 117 \$	18 988 451 \$	463 233 \$	12 366 710 \$	52 903 053 \$	51 342 904 \$
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	-	113 487	398 630	31 208	31 739	783 751	-	67 021	1 425 836	2 175 879
Moins:										
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	34 345	187 488	-	-	221 833	615 730
Solde à la fin	<u>2 304 618</u>	<u>1 197 429</u>	<u>14 694 597</u>	<u>1 351 223</u>	<u>2 077 511</u>	<u>19 584 714</u>	<u>463 233</u>	<u>12 433 731</u>	<u>54 107 056</u>	<u>52 903 053</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	564 061	7 031 399	693 203	1 346 916	9 426 707	-	6 042 514	25 104 800	24 395 875
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	61 964	297 025	104 936	85 093	458 750	-	306 273	1 314 041	1 256 432
Moins:										
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	34 345	183 750	-	-	218 095	547 507
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>626 025</u>	<u>7 328 424</u>	<u>798 139</u>	<u>1 397 664</u>	<u>9 701 707</u>	<u>-</u>	<u>6 348 787</u>	<u>26 200 746</u>	<u>25 104 800</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	<u>2 304 618 \$</u>	<u>571 404 \$</u>	<u>7 366 173 \$</u>	<u>553 084 \$</u>	<u>679 847 \$</u>	<u>9 883 007 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>6 084 944 \$</u>	<u>27 906 310 \$</u>	<u>27 798 253 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt provisoire pour le capital

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les Municipalités.

La Municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

24-0033 8 avril 2024	30 000 \$
25-0039 7 avril 2025	<u>611 000</u>
	<u>641 000 \$</u>

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts temporaire pour financer le fonds général de fonctionnement sont limités à 4 % du budget de la Municipalité et ceux pour le fonds d'eau et d'égouts sont limités à 50 % du budget du fonds général d'eau et d'égouts. En 2025, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La Municipalité s'est conformé à cette exigence.

9. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur la gouvernance locale exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2025	2024
Déficit de l'année 2025	(1 337) \$	- \$
Excédent de l'année 2024	35 555	35 555
Excédent de l'année 2023	<u>-</u>	<u>89 689</u>
	<u>34 218 \$</u>	<u>125 244 \$</u>

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la Municipalité pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur la gouvernance locale selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçues d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

12. RESPECT DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE

Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux

Au 31 décembre 2025, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.

13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2025, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Municipalité a pris des engagements jusqu'en 2030 pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement. Le solde des engagements suivants s'établit à 488 977 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	472 477 \$
2027	13 500 \$
2028	1 000 \$
2029	1 000 \$
2030	1 000 \$

De plus, la Municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 10 000 \$ (jusqu'en 2028) au fonds de réserve en capital général afin de satisfaire à l'entente signée en 2018.

15. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le passif estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs associés aux coûts de mise hors service d'immobilisations actualisés à l'aide du taux d'emprunt à long terme de 4,60 %. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour régler les passifs étaient fondés sur les coûts réels engagés récemment, l'expérience de la direction et les estimations de tiers, majorés d'un taux d'inflation. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Municipalité se composent des obligations relatives aux immeubles ayant une présence connue d'amiante et de plomb, et aux terrains nécessitant de futurs travaux de remise en état en raison de leur utilisation normale.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Municipalité est exposée à différents types de risques, tel que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Municipalité sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs et autres créances à recevoir. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Municipalité n'exige généralement pas de caution. La Municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Municipalité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Municipalité établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Municipalité est exposée au risque du taux d'intérêts en ce qui concerne ses outils financiers à un taux d'intérêt fixe et à un taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dével.	Récréatif	Eau et égout	Total 2025	Total 2024
REVENUS									
Mandat d'imposition fonciers	1 498 437 \$	1 185 316 \$	1 473 919 \$	251 885 \$	316 654 \$	1 871 389 \$	- \$	6 597 601 \$	6 033 167 \$
Prestations de services à d'autres gouvernementss	-	27 416	75 370	-	-	-	-	102 786	91 265
Autres revenus de provenance interne	485 347	17 983	-	-	-	443 260	-	946 590	1 070 409
Subvention sans conditions	152 826	120 891	150 325	25 690	32 296	190 863	-	672 891	712 998
Autres transferts gouvernementaux	106 359	-	554 581	-	425 374	54 935	-	1 141 249	1 057 736
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	-	-	-	-	-	-	1 399 731	1 399 731	1 318 356
Intérêts	-	-	-	-	-	-	23 835	23 835	8 426
Surplus du régime de retraite	199 917	-	-	-	-	-	-	199 917	198 683
	<u>2 442 886</u>	<u>1 351 606</u>	<u>2 254 195</u>	<u>277 575</u>	<u>774 324</u>	<u>2 560 447</u>	<u>1 423 566</u>	<u>11 084 600</u>	<u>10 491 040</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	912 037	21 435	247 565	-	-	947 445	171 367	2 299 849	2 060 793
Biens et services	832 088	1 462 490	1 216 157	339 184	816 509	1 272 831	804 292	6 743 551	5 478 589
Amortissement	143 202	115 060	458 752	-	2 755	287 999	306 273	1 314 041	1 197 645
Intérêt	68 913	30 321	60 373	-	124	31 046	79 912	270 689	261 701
Perte sur disposition d'immobilisations	-	-	3 238	-	-	-	-	3 238	43 223
	<u>1 956 240</u>	<u>1 629 306</u>	<u>1 986 085</u>	<u>339 184</u>	<u>819 388</u>	<u>2 539 321</u>	<u>1 361 844</u>	<u>10 631 368</u>	<u>9 041 951</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>486 646 \$</u>	<u>(277 700) \$</u>	<u>268 110 \$</u>	<u>(61 609) \$</u>	<u>(45 064) \$</u>	<u>21 126 \$</u>	<u>61 722 \$</u>	<u>453 232 \$</u>	<u>1 449 089 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2025	Total 2024
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	819 442 \$	(436 506) \$	354 994 \$	(293 273) \$	6 024 \$	15 320 \$	1 130 \$	21 797 \$	488 928 \$	775 456 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus d'avant dernière année	102 484	-	89 689	-	-	-	-	-	192 173	57 093
Paiement en capital	(528 482)	528 482	(194 000)	194 000	-	-	-	-	-	-
Dépense d'immobilisation	(197 688)	197 688	(67 020)	67 020	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratif	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	1 007 768	-	306 273	-	-	-	-	1 314 041	1 256 432
Provision pour régime de retraite	(199 917)	-	-	-	-	-	-	-	(199 917)	(198 683)
Transfert au fonds de réserve	(160 002)	-	-	-	-	160 002	-	-	-	-
Profit entité apparentée	(3 077)	-	-	-	-	-	-	-	(3 077)	(5 439)
	<u>(801 682)</u>	<u>1 733 938</u>	<u>(356 331)</u>	<u>567 293</u>	<u>-</u>	<u>160 002</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 303 220</u>	<u>1 109 403</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>17 760 \$</u>	<u>1 297 432 \$</u>	<u>(1 337) \$</u>	<u>274 020 \$</u>	<u>6 024 \$</u>	<u>175 322 \$</u>	<u>1 130 \$</u>	<u>21 797 \$</u>	<u>1 792 148 \$</u>	<u>1 884 859 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Eau et égout	Amortissement Immobilisations	Autres	Transfert intérêts	Total 2025
REVENUS						
Mandat d'imposition fonciers	6 597 553 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 597 553 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	102 855	-	-	-	-	102 855
Autres revenus de provenance interne	867 926	100 000	-	(100 000)	-	867 926
Subvention sans conditions	672 891	-	-	-	-	672 891
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	-	1 396 257	-	-	-	1 396 257
Intérêts	-	19 000	-	-	-	19 000
Transfert Eau et Égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-
Surplus année précédente	102 484	89 689	-	(192 173)	-	-
	<u>8 628 709</u>	<u>1 604 946</u>	<u>-</u>	<u>(577 173)</u>	<u>-</u>	<u>9 656 482</u>
DÉPENSES						
Service d'administration générale	1 801 359	-	143 202	-	73 208	2 017 769
Service de protection	1 548 689	-	115 060	(100 000)	32 376	1 596 125
Service de transport	1 461 537	-	458 752	-	64 464	1 984 753
Service d'hygiène	339 184	-	-	-	-	339 184
Service de développement économique	423 513	-	2 755	-	133	426 401
Service récréatif et culturel	2 198 830	-	287 999	-	33 150	2 519 979
Approvisionnement en eau	-	1 277 624	306 273	(285 000)	114 372	1 413 269
Contribution au fonds de réserve piscine	10 000	-	-	(10 000)	-	-
Contribution au fonds de réserve général	100 000	-	-	(100 000)	-	-
Paiement en capital	542 266	212 950	-	(755 216)	-	-
Intérêts	203 331	114 372	-	-	(317 703)	-
	<u>8 628 709</u>	<u>1 604 946</u>	<u>1 314 041</u>	<u>(1 250 216)</u>	<u>-</u>	<u>10 297 480</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(1 314 041) \$</u>	<u>673 043 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(640 998) \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2025	Total 2024
ACTIFS						
Encaisse	249 901 \$	511 188 \$	57 018 \$	51 868 \$	869 975 \$	199 722 \$
Épargne à terme	-	148 633	-	523 895	672 528	997 798
Dû interfonds	-	-	-	-	-	140 708
	<u>249 901 \$</u>	<u>659 821 \$</u>	<u>57 018 \$</u>	<u>575 763 \$</u>	<u>1 542 503 \$</u>	<u>1 338 228 \$</u>
PASSIFS						
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ						
Actif net au début	243 877	484 499	55 888	553 966	1 338 230	1 275 923
Excédent	<u>6 024</u>	<u>175 322</u>	<u>1 130</u>	<u>21 797</u>	<u>204 273</u>	<u>62 305</u>
	<u>249 901 \$</u>	<u>659 821 \$</u>	<u>57 018 \$</u>	<u>575 763 \$</u>	<u>1 542 503 \$</u>	<u>1 338 228 \$</u>
REVENUS						
Transfert	- \$	160 002 \$	- \$	- \$	160 002 \$	10 000 \$
Intérêts	<u>6 024</u>	<u>15 320</u>	<u>1 130</u>	<u>21 797</u>	<u>44 271</u>	<u>52 305</u>
	<u>6 024</u>	<u>175 322</u>	<u>1 130</u>	<u>21 797</u>	<u>204 273</u>	<u>62 305</u>
DÉPENSES						
Virement	-	-	-	-	-	-
EXCÉDENT	<u>6 024 \$</u>	<u>175 322 \$</u>	<u>1 130 \$</u>	<u>21 797 \$</u>	<u>204 273 \$</u>	<u>62 305 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

20. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

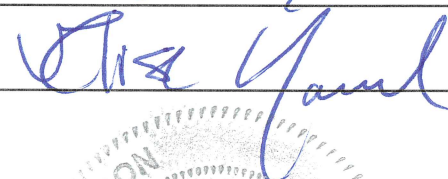
Résolution du 11 décembre 2025

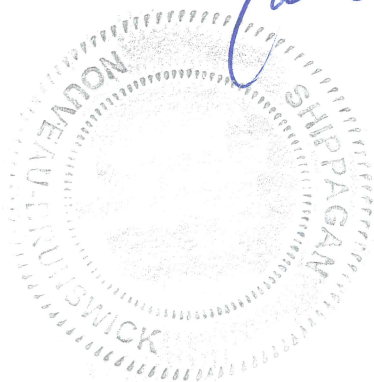
Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

Adoption de transférer 150 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général

Pour le conseil municipal :


_____, Maire


_____, Greffier



Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

21. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La seule entité contrôlée par la Municipalité de Shippagan est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

	2025	2024
ACTIFS		
Encaisse	24 446 \$	22 866 \$
Encaisse affectée	109 752	106 318
Somme à recevoir	707	382
Placements à long terme	20 365	19 715
	<u>155 270 \$</u>	<u>149 281 \$</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	<u>7 918 \$</u>	<u>5 008 \$</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Actif net au début	144 275	138 834
Excédent de l'exercice	3 077	5 439
	<u>147 352</u>	<u>144 273</u>
	<u>155 270 \$</u>	<u>149 281 \$</u>
REVENUS	23 978 \$	18 319 \$
DÉPENSES	<u>20 901</u>	<u>12 880</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>3 077 \$</u>	<u>5 439 \$</u>

L'organisme détient un fonds avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fonds. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

22. SUPPORT DES REVENUS

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Entretien de routes	74 760 \$	75 370 \$	71 108 \$
Services des incendies	<u>28 095</u>	<u>27 416</u>	<u>26 762</u>
	<u>102 855 \$</u>	<u>102 786 \$</u>	<u>97 870 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Camping Shippagan	216 975 \$	241 165 \$	221 108 \$
Camping et plage Le Goulet	4 600	5 998	4 550
Centre Rhéal-Cormier	148 000	102 013	164 320
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	102 000	90 761	89 784
Location d'immeubles et de matériel	70 675	77 792	77 413
Permis et licences	42 150	38 745	30 937
Piscine Régionale de Shippagan	193 026	216 158	158 199
Projets d'emploi étudiants	10 000	17 387	8 825
Revenus divers	45 000	116 859	216 882
Services d'incendie	-	35 696	-
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	15 000	17 983	14 839
Ventes de matériaux et de terrains	17 000	18 406	6 325
Village du Père Noël et défilé	<u>3 500</u>	<u>3 323</u>	<u>3 849</u>
	<u>867 926 \$</u>	<u>982 286 \$</u>	<u>997 031 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatif			
Conseillers	134 059 \$	123 979 \$	115 553 \$
Maire	<u>54 148</u>	<u>53 614</u>	<u>52 751</u>
	188 207	177 593	168 304
Administration générale			
Autre consultant	70 000	41 272	38 139
Autres	2 369	785	5 759
Aviser légal	43 000	37 264	9 404
Immeubles à bureau	176 804	169 969	140 291
Personnel administratif	<u>809 807</u>	<u>765 760</u>	<u>587 940</u>
	1 101 980	1 015 050	781 533
Gestion des finances			
Logiciel comptable	5 000	4 672	4 672
Audit externe	<u>31 200</u>	<u>-</u>	<u>29 982</u>
	36 200	4 672	34 654
Autres coûts administratifs			
Amortissement	143 202	143 202	135 819
Assurance responsabilité	173 829	154 017	153 481
Cotisations et associations	14 500	13 207	13 139
Dépenses de bureau	98 710	93 923	76 998
Formation et délégations	20 000	10 638	4 973
Frais bancaires	6 500	8 255	5 098
Frais d'émission de débentures	10 000	3 981	6 627
Frais d'évaluation	89 193	89 193	83 764
Intérêt sur dette à long terme	41 708	39 061	28 301
Intérêt sur financement temporaire	15 000	21 597	17 530
Relation publique - rapports municipaux	22 000	19 979	19 468
Réforme municipale	-	97 583	88 345
Subventions aux organismes	<u>56 740</u>	<u>64 289</u>	<u>46 655</u>
	691 382	758 925	680 198
	<u>2 017 769 \$</u>	<u>1 956 240 \$</u>	<u>1 664 689 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	48 418 \$	42 142 \$	33 754 \$
Amortissement	115 060	115 060	108 716
Brigades des pompiers	166 000	195 301	165 166
Caserne et véhicules	100 544	105 976	112 480
Formation	4 500	2 207	4 454
Intérêt sur dette à long terme	32 376	30 321	25 601
Matériel de lutte contre l'incendie	12 900	30 045	9 166
	479 798	521 052	459 337
Réglementation des animaux	10 812	10 812	11 121
Service de police	1 091 015	1 090 925	1 055 677
Service des mesures d'urgence	14 500	6 517	-
	1 116 327	1 108 254	1 066 798
	1 596 125 \$	1 629 306 \$	1 526 135 \$
SERVICE DE TRANSPORT			
Service de transport			
Administration	292 351 \$	277 469 \$	356 231 \$
Complexe municipal	79 570	79 470	64 168
Équipement général et véhicules	90 505	65 540	59 928
	462 426	422 479	480 327
Transports routiers			
Amortissement	458 752	458 752	442 430
Brigadier scolaire	9 000	8 775	8 245
Éclairage des rues	236 023	218 765	200 615
Égouts pluviaux	12 057	14 614	1 380
Entretien	119 100	171 500	107 112
Intérêt sur dette à long terme	64 464	60 373	53 988
Nettoyage des rues	14 000	16 159	7 025
Services de déneigement	525 259	507 199	499 335
Signalisation	11 000	21 708	7 527
Traçage des voies de circulation	56 000	65 851	71 892
Transport aérien	16 672	16 672	15 451
	1 984 753 \$	1 982 847 \$	1 895 327 \$

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>339 184 \$</u>	<u>339 184 \$</u>	<u>361 271 \$</u>
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Amortissement	2 755 \$	2 755 \$	5 510 \$
Bureau touristique	8 800	9 171	8 218
Commission d'urbanisme	216 713	216 713	221 067
Embellissement du territoire	47 000	61 212	44 185
Environnement	15 000	32 254	56 477
Incitatifs économiques	75 000	28 680	30 739
Intérêt sur dette à long terme	133	124	2 136
Projet FACL construction logement	-	419 503	29 364
Projet développement communautaire	25 000	-	-
Promotion touristique	36 000	48 976	10 127
	<u>426 401 \$</u>	<u>819 388 \$</u>	<u>407 823 \$</u>
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL			
Amortissement	287 999 \$	287 999 \$	276 067 \$
Autres services de loisirs	65 293	77 395	74 326
Bibliothèque	67 510	67 511	54 986
Bâtiment Yamakasi Foods	12 695	14 632	10 382
Camping Shippagan	285 589	260 933	261 622
Camping et plage Le Goulet	43 726	32 589	26 137
Centre Rhéal-Cormier	448 091	418 200	389 443
Centre de services communautaires	31 479	34 028	27 220
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	236 014	232 613	263 924
Centre plein air	15 480	14 509	13 198
Intérêt sur dette à long terme	33 150	31 046	31 429
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	438 226	451 203	419 851
Petite église	10 948	7 530	10 442
Piscine Régionale de Shippagan	481 933	516 540	407 107
Sentier rivage et véloroute	39 346	53 756	33 498
Subventions culturelles	12 000	18 329	5 347
Village du Père Noël et défilé	10 500	20 508	8 841
	<u>2 519 979 \$</u>	<u>2 539 321 \$</u>	<u>2 313 820 \$</u>

Municipalité de Shippagan

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Approvisionnement en eau			
Administration	25 806 \$	19 347 \$	14 480 \$
Amortissement	181 180	181 180	183 540
Bornes fontaines	15 000	6 457	25 509
Force motrice et pompage	180 149	151 433	144 641
Intérêt sur dette à long terme	50 170	47 947	42 466
Service d'approvisionnement	<u>222 029</u>	<u>253 976</u>	<u>262 189</u>
	<u>674 334</u>	<u>660 340</u>	<u>672 825</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées			
Administration	179 744	172 673	7 303
Amortissement	125 093	125 093	104 350
Épuration et évacuation des eaux d'égout	101 521	94 567	94 350
Intérêt sur dette à long terme	33 446	31 965	28 310
Station de relèvement	96 875	89 302	146 536
Système de raccordement	<u>135 000</u>	<u>156 358</u>	<u>124 593</u>
	<u>671 679</u>	<u>669 958</u>	<u>505 442</u>
Autres			
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	16 500	17 700	16 470
Frais bancaires	12 756	7 842	7 789
Frais d'émission de débentures	8 000	-	3 223
Géoportail et plan gestion des actifs	-	-	11 993
Incitatif au développement	20 000	4 646	8 835
Intérêt sur financement intérimaire	<u>10 000</u>	<u>1 358</u>	<u>4 056</u>
	<u>67 256</u>	<u>31 546</u>	<u>52 366</u>
	<u>1 413 269 \$</u>	<u>1 361 844 \$</u>	<u>1 230 633 \$</u>